

# Rentrée 2017

## Institut d'Enseignement Supérieur Sainte-Marie

Chers étudiants,

Une nouvelle année scolaire commence et nous vous souhaitons tous nos vœux de réussite.

L'année 2016-2017 a été une nouvelle fois exceptionnelle : sur 80 étudiants présentés, 79 ont été reçus à l'examen soit un taux de réussite global de près de 99% dont voici le détail :

- 100% en MUC
- 100% en CG
- 96,5% en CI. Sur les 8 premiers candidats de l'académie, 6 étudiants sont issus de l'IES Sainte-Marie avec notamment Emmérance, major de Promotion avec une moyenne générale de 16,75/20
- 100% en AG Pme Pmi
- 100% en NOT.

Egalement un taux de réussite de 100% pour la prépa ESC pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive. Emmérance est admise en Bachelor Business Administration à l'EDHEC, Ecole de commerce classée dans le Top 5 des meilleures écoles sur le plan national.

Les excellents résultats obtenus témoignent de la qualité d'enseignement dispensé à l'IES et du travail de toute une équipe dévouée au service de votre réussite.

Dès à présent, nous sommes heureux de pouvoir vous communiquer des renseignements pratiques concernant l'année scolaire 2017-2018.

L'équipe administrative et les professeurs principaux seront heureux de vous accueillir le :

**Mardi 05 septembre 2017 à 9h30**

En vous renouvelant notre engagement pour votre réussite dans vos études supérieures, nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Nathalie LEMARECHAL  
Directrice-Adjointe

Arnaud PATURAL  
Directeur Général

# Organisation de l'I.E.S.

Directeur Général  
Directrice-Adjointe  
Secrétaire BTS

M. Arnaud Patural (*sur rendez-vous au 02.48.50.96.64*)  
Mme Nathalie LEMARECHAL (*sur rendez-vous au 02.48.50.96.73*)  
Mme Virginie ROUSSEAU (*02.48.50.96.73*)

## Rentrée des BTS

**Mardi 05 septembre 2017 à 9h30**  
**dans l'amphithéâtre – entrée rue Carolus**

### Réussite aux examens session 2017

**Certificat de Formation Générale** : 100 % de réussite

**Brevet des collèges** : 92,8% de réussite – 167 mentions.

**Brevet d'Initiation à l'Aéronautique** : 90 %

**Baccalauréat Général** : **97,16 % de réussite**, - 86 mentions dont 20 Très Bien (sur 141 candidats) :

- Série L : 95,24 %
- Série ES : 95,45 %
- Série S : 98,68 %

**Baccalauréat Technologique** : **92,86 % de réussite** - 7 mentions

**BTS** : 98,75% de réussite, dont :

- MUC : 100 %
- AG : 100 %
- CI : 96,5 %
- CG : 100 %
- NOT : 100 %

**Félicitations à tous nos élèves, nos étudiants et à toute l'équipe éducative.**

### Examens et stage à l'étranger

Les élèves doivent avoir obligatoirement une carte d'identité nationale (pour examens, voyages, etc.) ainsi qu'un passeport en cours de validité pour les étudiants en première année de BTS Commerce International. Pour ces derniers, il est de leur responsabilité de s'informer, auprès des différents consulats et/ou ambassades, des formalités administratives et précautions sanitaires pour entrer dans leur pays de stage.

### Assurances

Si vous ne l'avez pas encore fait, vous devez adhérer à l'assurance de l'établissement ou nous fournir une attestation par élève de votre assurance avec la mention « individuelle accident » et mention de l'année scolaire en cours **au plus tard pour le 15 septembre 2017.**

### Note de l'économat

Votre facturation peut dépendre d'un changement de situation professionnelle ou familiale : pensez à bien notifier tout changement intervenant durant l'année. Facile et rapide : effectuez vos règlements en 1 clic sur notre site internet [www.esbc.fr](http://www.esbc.fr) dans la rubrique « Espace famille / je paie en ligne » - site sécurisé par notre banque.

## Sortie des étudiants

Les étudiants sont libres de quitter l'établissement en dehors de leurs heures de cours. Toutefois, lorsque l'emploi du temps offre un créneau libre au milieu de la journée de cours, nous leur recommandons vivement, pour avancer leur travail, d'utiliser la salle informatique qui est mise à leur disposition.

## Absences-retards

Toute absence doit obligatoirement être **justifiée auprès du secrétariat**.

**Un certificat officiel** (certificat médical, convocation...) devra lui être remis.

Par ailleurs, un(e) étudiant(e) en retard ne sera pas admis(e) en cours, sauf autorisation exceptionnelle accordée par le professeur.

L'établissement s'engage à donner un enseignement de qualité, en échange de quoi les étudiants doivent fournir un travail sérieux et régulier dans toutes les disciplines.

L'assiduité à tous les cours et devoirs surveillés est obligatoire. **Nous ne pourrons pas garder** dans nos sections BTS des étudiants peu motivés. Toute absence ou retard non justifié pourra donner lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

## Repas

Il n'existe pas de service de restauration collective sur place.

## Carte étudiant

Elle vous sera remise en début d'année scolaire. Elle permettra entre autres aux étudiants d'obtenir des tarifs réduits.

## Bourses

Toutes nos sections de BTS étant sous contrat avec l'État, nos étudiants peuvent bénéficier des bourses d'enseignement supérieur accordées par le CROUS, du moment que la demande ait bien été effectuée auprès de ce dernier dans les délais impartis. **Les étudiants boursiers doivent remettre impérativement au secrétariat leur notification de droits afin que nous demandions au CROUS d'Orléans-Tours de débloquer les sommes dues.**

## Hébergement

Il nous est indispensable de connaître votre adresse de résidence sur Bourges (si elle est différente de celle de vos parents), aussi vous voudrez bien la signaler sans faute dès la rentrée.

## Sécurité sociale étudiante

De 16 à 28 ans, tout étudiant s'inscrivant dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement être affilié au régime étudiant de Sécurité Sociale. Cette inscription se réalise au sein de l'établissement scolaire d'accueil. Toutes les informations nécessaires vous seront communiquées le mardi 05 septembre ainsi que le formulaire d'affiliation. Les étudiants ayant 20 ans et plus avant le 31/08/2018, devront s'acquitter (sauf quelques exceptions) du montant de la cotisation qui s'élève à 217€ pour l'année scolaire 2017/2018.

Les étudiants boursiers sont dispensés de la cotisation, **mais doivent s'affilier à la sécurité sociale**.

Il est conseillé de souscrire également une mutuelle complémentaire.

## Cotisations

Cf. annexe Règlement financier remis dans le dossier d'inscription. A noter : toute famille qui ne souhaite pas adhérer à l'APEL doit en informer par courrier le secrétariat BTS avant le 15 septembre 2017.

**Bureau de Documentation et d'informations : à Sainte-Marie, 38 rue Jean Baffier.**

Renseignements sur les études et les professions (les heures de permanence vous seront communiquées ultérieurement).

**Madame SANVEE, psychologue scolaire** reçoit les étudiants qui le souhaitent sur rendez-vous. S'adresser à l'accueil de Sainte-Marie.

### **Calendrier congés scolaires 2017/2018**

TOUSSAINT :	du vendredi 20 octobre au lundi 6 novembre 2017
NOËL :	du vendredi 22 décembre au lundi 08 janvier 2018
HIVER :	du vendredi 23 février au lundi 12 mars 2018
PRINTEMPS :	<b>du mardi 24 avril</b> au lundi 14 mai 2018
ÉTÉ :	le vendredi 6 juillet 2018

*(le départ en vacances a lieu après la classe et la reprise des cours le matin des jours indiqués)*

### **Quelques dates à noter**

Messe de rentrée de l'Enseignement Catholique du diocèse célébrée par Monseigneur Maillard :  
**mardi 12 septembre à 15h00 à la Cathédrale**  
Toute la communauté éducative (enseignants, personnels, étudiants et familles)  
est invitée à cette célébration.

**Journée d'intégration** : jeudi 14 septembre

**Journée des Communautés de l'ESBC** : vendredi 8 décembre 2017 (les étudiants n'auront pas cours ce jour là).

**Portes Ouvertes de l'IES** : samedi 03 février 2018 – 9h30 à 17h00

**Portes Ouvertes ESBC** : samedi 17 mars 2018 – 9h30 à 17h00

**Soirée de gala** : jeudi 12 avril 2018 (pas de cours le vendredi 13 avril 2018)

### **Cours de chinois**

Cours du soir ouverts aux étudiants et parents de l'Ensemble Scolaire. Renseignements au 06.58.08.41.96.

### **RAPPEL**

**si vous ne l'avez par encore fait, fournir impérativement pour la rentrée :**

- les bulletins de notes de 1<sup>ère</sup>, terminale et relevé de notes du Baccalauréat
- copie de l'attestation JAPD (journée d'appel ou de défense)
- attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (document obligatoire)
- pour les étudiants boursiers : la notification de droits

**Vous devez avoir acheté vos livres pour la rentrée (liste consultable sur [www.ies-esbc.fr](http://www.ies-esbc.fr) ).**

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, chaque étudiant recevra un sweat aux couleurs de l'établissement. Lors des manifestations festives ou des rassemblements sportifs, il sera demandé aux étudiants de porter ce vêtement.